

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. MacInnes (Burlington) :—De H. Abbott et autres, de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique; et, de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Par l'honorable M. Ferguson (Niagara) :—De la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié.

Par l'honorable M. Sanford :—De Larratt W. Smith et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, demandant un acte qui amende son acte constitutif, et à d'autres fins.

D'Edward D. Boswell et autres, de la Rivière du Loup, et autres lieux, dans la province de Québec, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à construire un pont sur la rivière Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne de chemin de fer.

De la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, demandant un acte qui l'autorise à construire un pont sur la rivière Détroit et à percer un tunnel sous cette rivière.

De la Compagnie du chemin de fer Manitoba et du Sud-Est, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle est tenue d'exécuter une certaine partie de son entreprise.

De la Compagnie de Fidéicomis l'Impériale, demandant un acte qui refonde et modifie les actes relatifs à la dite compagnie.

L'honorable M. Bellerose, du comité du compte rendu des Débats, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ No 2,  
MERCREDI, 1er mai 1895.

Le comité permanent du compte rendu des Débats a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité ayant en vue la prompte impression des débats, croit devoir appeler l'attention de votre honorable Chambre sur le second rapport qu'il lui a présenté à la dernière session, et il recommande que l'on s'y conforme en tous points. Ce rapport est ainsi conçu :

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,  
MARDI, 17 avril 1894.

Le comité permanent du compte rendu des Débats a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que les sténographes aient à transmettre sans retard leur manuscrit à l'imprimerie; que les correcteurs d'épreuves envoient les galées corrigées aux sténographes, qui les délivreront aux sénateurs pour que ceux-ci puissent reviser leurs discours. Afin que l'édition révisée des débats contienne les corrections faites à leurs discours par les sénateurs, les galées seront rendues aux sténographes dans les vingt-quatre heures après leur réception; ce délai passé, les sténographes retourneront les galées à l'imprimerie où on les mettra sous format de volume pour la distribution générale. Par suite de cet arrangement, la livraison des deux cents exemplaires de l'édition non révisée sera discontinuée.

L'attention de votre comité a aussi été appelée sur les prix exigés pour les exemplaires extra du compte rendu quotidien des Débats du Sénat, et il soumet avec ce rapport un tarif que lui a proposé l'Imprimeur de la Reine.